FICHE ACTION CANICULE

EHPAD

|  |
| --- |
| **PRINCIPES GENERAUX** |
| * Assurer la rédaction et l’actualisation régulière du plan bleu * Assurer le maintien en condition opérationnelle de ce plan via   + La réalisation régulière d’exercices ;   + La sensibilisation et la formation du personnel à la gestion de crise et aux pratiques préventives ;   + Le contrôle de l’opérationnalité des systèmes de secours et redondances   + Le contrôle de l’opérationnalité des équipements et des stocks de matériels spécifiques ; * Désigner un ou des référent(s) canicule, constituer leur planning de présence et communiquer ses coordonnées à l’ARS ; * Actualiser ou mettre en place, la convention avec un établissement de santé proche, disposant d’un plateau technique ; * Identifier les résidents les plus à risque ; * Installer une ou plusieurs pièces climatisées permettant d’accueillir tous les résidents au moins 3h par jour ; * Former le personnel aux bonnes pratiques préventives et curatives des effets des fortes chaleurs * Mettre à jour les Dossiers de Liaison d’Urgence ; * Signaler sans délai à l’ARS tout événement significatif et/ou dysfonctionnement ; * Constituer le listing et le planning des médecins mobilisables en période de vague de chaleur ou à défaut mettre à disposition une procédure pour pouvoir faire intervenir un médecin 7j/7 H24 * Assurer l’aération, à minima, biquotidienne pendant 10 à 15 min/j, de l’ensemble des locaux 2 fois par jour * S’assurer de la présence de moyens de suivi de la température (thermomètre…) |
| **VIGILANCE VERTE : VEILLE SAISONNIERE et VIGILANCE JAUNE : AVERTISSEMENT CHALEUR** |
| * Assurer l’information des équipes ; * Vérifier l’opérationnalité du dispositif « plan bleu » (référent canicule, sensibilisation des personnels, organisation de la cellule de crise...) et au besoin réaliser les mises à jour nécessaires ; * S’assurer que les résidents ont accès aux boissons en quantité suffisante ; * Anticiper les adaptations de traitement à appliquer en cas de survenue d’un épisode de canicule ; * Prendre toutes les dispositions pour abaisser la température dans les locaux (volets fermés, aération aux heures les plus fraîches) ; * Assurer le suivi de la température à l’intérieur de l’établissement et proposer aux résidents de séjourner quelques heures dans les pièces climatisées lors de journées de forte chaleur ; * Vérifier le stock et le bon approvisionnement en matériels et produits de santé nécessaires pour lutter contre les pathologies liées à la chaleur, ainsi que le bon fonctionnement des rafraichisseurs, climatiseurs, ventilateurs (en particulier les filtres) ... ; * Adapter les activités des résidents selon la température ; |
| **VIGILANCE ORANGE : CANICULE** |
| * Informer sans délai l’ARS en cas de difficulté inhabituelle dans l’activité, dont, une éventuelle augmentation importante des transferts vers les services d’urgences et/ou l’activation du plan bleu et/ou du renfort en personnel, etc. * Assurer dans le cadre de l’activation du plan bleu :   + Que chaque résident bénéficie d’un accueil pendant au moins 3 heures par jour dans la pièce rafraîchie ;   + La sensibilisation des résidents aux gestes de prévention ;   + La surveillance des personnes les plus à risques notamment vis-à-vis de la déshydratation et les résidents avec un traitement particulier (type diurétique, …) pour la mise en œuvre des consignes particulières d’hydratation ;   + Le suivi de l’alimentation et des consommations hydriques ;   + L’adaptation de l’activité des résidents vis-à-vis du risque chaleur. |
| **VIGILANCE ROUGE : CANICULE EXTRÊME** |
| * Poursuivre et renforcer les actions de vigilance orange * Mettent en œuvre les directives complémentaires transmises par le Préfet/l’ARS pour faire face aux effets annexes d’une canicule extrême (ex : pénurie d’eau potable, coupure d’électricité...) |
| **LEVEE DES NIVEAUX / FIN DE SAISON** |
| * Informer les services de l’évolution de la situation ; * Etablir un bilan à transmettre à l’ARS ; * Procéder à l’analyse de la gestion de l’évènement en vue d’améliorer le plan bleu. |